



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MOISSELLES

Département Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Canton de Domont

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du Vendredi 07 AVRIL 2026

*_*_*_*

Présents : Véronique RIBOUT, Jean-Pierre LECHAPTOIS, Louis DUMUR, Isabelle MAHIEUX, Éric MARTIN, Fatima Zahra NDOYE BOP, Annie CLEMOT, Sylvain MAURAY, Stéphane BOYER, Valérie CHALLET, Clarisse MARGARIDO, Katia ALVES FERREIRA, Julie MEHL, Alexandre LEFEBVRE.

Absents Excusés : Mehdi GHAOUTI

Secrétaire de Séance : Louis DUMUR

*_*_*_*

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nouvellement élu a été convoqué pour sa première réunion dans les **trois jours francs** suivant la proclamation des résultats du scrutin.*

- Date d'envoi des convocations : 31 mars 2026
- Date de mise en ligne site internet : 31 mars 2026
- Que le nombre de conseillers en exercice est de : 15

La liste des délibérations adoptées sera publiée sur le site internet de la commune. Conformément aux articles **L. 2131-1**, **L. 2121-25** et **R. 2121-11** du Code général des collectivités territoriales,

Le présent procès-verbal sera également publié sur le site internet de la commune, afin d'assurer l'information du public et la publicité des actes du conseil municipal.

*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026**

Madame le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

En l'absence d'observations,

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** le procès-verbal du 20 mars 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANT : 14

POUR : 14

oooooooooooo

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

En début de séance, le Maire indique qu'une erreur matérielle a été constatée dans la délibération DEL 06-2026 relative aux indemnités de fonction. Il précise qu'il est nécessaire de corriger cette délibération avant le versement des indemnités.

À ce titre, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil municipal **ACCORDE** ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

- **Abrogation de la délibération DEL-06-2026 – Adoption des indemnités de fonction corrigées**

Madame le Maire informe que lors du conseil municipal du 20 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal, a délibéré afin de fixer le montant des indemnités de chaque élu disposant d'une délégation de fonction.

Elle indique que les montants ont été attribués individuellement tout en respectant l'enveloppe globale allouée à notre commune, mais lors de la conversion de ces montants en pourcentages conformément à la réglementation, une erreur matérielle s'est glissée, ne permettant pas d'interpréter la délibération de manière suffisamment claire.

Madame le Maire précise qu'il convient d'abroger la délibération DEL-06-2026 et de procéder à un nouveau vote fixant de manière précise et conforme les taux d'indemnité correspondant aux montants alloués de manière suivante :

INDEMNITES DES ELUS				
Elus	Taux appliqué	Montant unitaire brut(€)	Nombre d'élus	Total (€)
Le Maire	51,60 %	2 121,03	1	2 121,03
1 ^{er} Adjoint 3 ^{ème} Adjoint	14,60 %	600,14	2	1 200,28
2 ^{ème} Adjoint 4 ^{ème} Adjoint Conseiller municipal délégué	12,34 %	507,24	3	1 521,72
Conseiller municipal délégué	11,67 %	479,697 (arrondi à 479,70)	2	959,40
Total général	—	—	8 élus	5 802,43 €

À l'unanimité, le Conseil municipal **ABROGE** la délibération DEL-06-2026 et **APPROUVE** les montants ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANT : 14

POUR : 14

oooooooooooo

- **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Madame le Maire informe que le Compte Financier Unique est un document budgétaire qui retrace les dépenses et les recettes de l'exercice comptable. Il est réalisé conjointement entre l'ordonnateur (la Mairie) et le comptable public (Service de Gestion Comptable de Montmorency).

Madame le Maire donne lecture en détail des chiffres de l'exercice 2025 qui ont été étudiés lors du bureau municipal qui s'est tenu le 31 mars 2026 :

Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires	Réalisé
Chapitre 13 – Atténuations de charges	10 000.00€	33 629,04€
Chapitre 70 - Produits des services	130 000.00€	136 173.99€
Chapitre 73 - Impôts et taxes	561 700.08€	566 258.08€
Chapitre 731 – Fiscalité locale (taxe foncière +autres)	1 105 500.00€	1 117 255.00€
Chapitre 74 - Dotations et participations	61 100.00€	58 742.58€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	75 424.00€	92 424.69€
Chapitre 76 – Produits financiers	0.00€	75.00€
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0.00€	18.00€
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	0.00€	0.00€
TOTAL GENERAL RECETTES	1 943 724.08€	2 004 576.38€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions budgétaires	Réalisé
Chapitre 011 - Charges à caractère général	842 912.84€	487 141.95€
Chapitre 012 - Charges de personnel	809 200.00€	733 307.59€
Chapitre 014 - Atténuation de produits	26 348.00€	22 676.00€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	217 245.00€	172 265.15€
Chapitre 66 - Charges financières	16 606.00€	16 605.87€
Chapitre 67 - Charges spécifiques	15 000.00€	13 828.80€
Chapitre 68 – Dotations aux dépréciations	16 412.24€	16 292.96€
Chapitre 042 - Opérations d’ordre de transfert entre section	0.00€	0.00€
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 943 724.08€	1 462 118.32€

L'Excédent 2025 est de **542 458.06 €** soit (**2 004 576.38 € - 1 462 118.32 €**).

Elle précise que l'excédent de 2024 était de **550 221.57 €** et avait été affecté en totalité à la section d'investissement.

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions budgétaires	Réalisé
Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	191 569.75€	191 569.75€
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	663 421.57€	662 595.77€
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	141 193.96€	51 580.38€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (Hors 165)	0.00€	0.00€
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00€	0.00€
Chapitre 21 – Virement de la section de fonctionnement	0.00€	0.00€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00€	0.00€
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	250 000.00€	250 000.00€
Chapitre 45 – Opérations pour compte tiers	65 000.00€	62 573.75€
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations	0.00€	0.00€
Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0.00€	0.00€
165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 808.00€	0.00€
TOTAL GENERAL RECETTES	1 314 993.28€	1 218 749.90€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions budgétaires	Réalisé
Chapitre 10 – Dotations fonds divers de réserve	228.00€	227.95€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	143 930.00€	139 521.59€
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	60 454.58€	11 556.24€
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	25 000.00€	21 438.48€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	792 329.77€	604 446.76€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	228 050.93€	26 507.23€
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0.00€	0.00€
Chapitre 45 – Opérations pour comptes de tiers	65 000.00€	62 573.75€
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00€	0.00€
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	0.00€	0.00€
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 314 993.28€	866 272.00€

L'Excédent 2025 est de **352 047.65 € soit (1 218 749.90 € – 866 272.00 €)**

Madame le Maire indique que le solde des réalisations de l'exercice de 2024 était de **191 569.75€**.

L'exercice 2025 présente un solde excédentaire de **160 477.90€**. (352 047.65 - 191 569.75)

le résultat cumulé 2025 des 2 sections représente un excédent de **894 505.71 € (542 458.06 + 352 047.65)**

Madame le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle, C'est Monsieur Jean-Pierre LECHAPTOIS qui prend la présidence,

À l'unanimité, le Conseil municipal **ADOPTE** le Compte Financier unique 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTANTS : 13

POUR : 13

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

oooooooooooo

• **Affectation du résultat 2025**

Madame le Maire précise qu'après l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2025, en vue de leur reprise dans le budget primitif 2026.

Elle indique que ces résultats seront affectés au compte 1068 de la section d'investissement.

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
Investissement	191 569.75 €		160 477.90 €	352 047.65 €
Fonctionnement	550 221.57 €	550 221.57 €	542 458.06 €	542 458.06 €

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** l'affectation de résultat d'un montant de 542 458,06 euros pour le compte 1068 à la section d'investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

oooooooooooo

• **Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026**

Madame le Maire informe avoir reçu la notification des bases d'impositions locales pour l'année 2026, et qu'il convient de voter les taux des 3 taxes à savoir :

- foncière bâtie,
- foncière non bâtie
- d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame le Maire décrit les recettes perçues au cours de l'exercice 2025 et propose de conserver pour 2026 les mêmes taux que ceux appliqués l'année précédente, à savoir :

Taxe	Taux 2025	Bases d'imposition effectives 2025	Produit effectif perçu 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit Attendu 2026
Foncière bâtie (1)	37.76 %	3 740 000 €	1 412 224 €	3 828 000 €	37.76 %	1 445 453 €
Foncière non bâtie	64.14 %	11 200 €	7 184 €	9 500 €	64.14 %	6 093 €
Taxe d'habitation	11,61 %	33 800 €	3 924 €	19 700 €	11,61 %	2 287 €
Contribution correctrice			- 400 949 €			- 411 311 €
TOTAL			1 008 853 €			1 042 522 €

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** le maintien des taux d'impositions pour l'année 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

- **Budget Primitif 2026**

Madame le Maire informe que le budget primitif 2026 présenté est consécutif à la réunion de travail tenue avec les élus municipaux lors du bureau du 31 mars 2026, réunion au cours de laquelle les orientations budgétaires ont été débattues collectivement.

Elle précise que le budget primitif ne constitue que des **prévisions de dépenses et de recettes, susceptibles d'être modifiées en cours d'année par une décision modificative, si nécessaire.**

En outre, pour les 2 sections (fonctionnement et investissement), il est possible de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Madame le Maire souligne que les prévisions budgétaires, notamment au niveau de la section de fonctionnement sont élaborées chaque année en tenant compte des dépenses et des recettes réellement réalisées l'année précédente.

Madame le Maire rappelle que le budget est divisé en 2 parties qui doivent être équilibrées tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article - Désignation	BP 2026
002 – Résultat reporté de fonctionnement	0.00 €
013 – Atténuation de charges	10 000,00 €
70 – Produits des services	129 500,00 €
73 – Attribution de compensation +Dotation de solidarité CAPV	566 500,00 €
731 – Fiscalité locale taxe finale elec+droit de mutations	1 125 500,00 €
74 – Dotations et participations (caf+DSR+autres communes +Exo TF+FCTVA	55 947,80 €
75 – Autres produits de gestion courante revenu immobilier	76148,84 €
76 – Produits financiers	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 963 596,64 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre - Article - Désignation	BP 2026
011 – Charges à caractère général	931 365 .80 €
012 – Charges de personnel	777 200,00 €
014 - Atténuation de produits FPIC	26 348,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	215 344,00 €
66 – Charges financières	12 614,00 €
67– Charges exceptionnelles*	0.00 €
68 – Dotations aux provisions & dépréciations	724.84 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 963 596 .64 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Article - Désignation	BP 2026
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	352 047.65 €
024 – Produits de cessions	0.00 €
10 – Dotations fonds de réserve (FCTVA+TAM)	39 310.27 €
1068 – Excédents de fonctionnements capitalisés	542 458.06 €
13 – Subventions d'investissement	11 144.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	0.00 €
165 – Dépôt et cautionnements reçus	3 808.00 €
20 – Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €
23 – Immobilisation en cours	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	948 767.98 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Article - Désignation	BP 2026
001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	0.00 €
10 – Dotations fonds de réserve	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées remboursement de prêt +dépôt garantie	144 337.00 €
20 – Immobilisations incorporelles (frais études plu+BM SECT°	54 195.38 €
21 – Immobilisations corporelles:(travaux et autres) *	200 235.60 €
23 – Immobilisations en cours (Travaux rue Jean Mermoz)	550 000.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	948 767.98 €

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** le budget primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

∞∞∞∞∞∞∞∞

- **Constitution d'une provision pour créances douteuses**

Madame le Maire rappelle l'article R. 2321-2 du CGCT qui prévoit qu'une provision comptable doit obligatoirement être constituée dans les hypothèses suivantes :

dès l'ouverture d'un contentieux en première instance à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait résulter du risque encouru ;

dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;

lorsque le recouvrement de créances sur compte de tiers est compromis malgré les diligences du comptable public.

Elle précise que les provisions susmentionnées constituent des dépenses obligatoires au sens de l'article L. 2321-2 du CGCT. L'article R.2321-2 du CGCT prévoit, quant à lui, qu'une provision comptable peut être constituée dès lors qu'un risque est identifié par la collectivité.

Elle souligne qu'il convient d'instaurer une provision comptable pour dépréciation de comptes de tiers pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans, dans la mesure où les perspectives de recouvrement s'amenuisent avec l'écoulement du temps ;

Ces provisions doivent faire l'objet d'une évaluation sincère et que cette dernière doit être actualisée annuellement au regard de l'évolution du risque en cause ;

Madame le Maire indique que l'instruction M57 prévoit la constitution de provisions par opérations d'ordre semi-budgétaire comme régime de droit commun ;

La méthode de détermination du montant de la provision pour couvrir le risque d'irrecouvrabilité à changer courant 2023 et qu'elle est la suivante à partir de 2024 :

- isoler les créances dont le débiteur fait l'objet d'une procédure de surendettement/redressement ou liquidation judiciaire. Pour ces créances, dont le risque est maximal, elles sont provisionnées en intégralité ;
- isoler les créances des débiteurs publics pour les exclure ;
- isoler les créances récentes (moins de 2 ans) ;
- exclure les créances dont le risque de non recouvrement n'est pas avéré.

Un taux de provisionnement est appliqué en fonction de l'ancienneté des créances :

- 50 % pour les plus de 2 ans ; - 75 % pour les plus de 3 ans ; - 100 % pour les plus de 4 ans.

Madame le Maire informe que le S.G.C. de Montmorency demande de procéder à une provision au compte 6817 pour la somme 724.84 € qui se traduit :

Détermination du montant de la provision pour créances douteuses					
<i>Seules les cellules en jaune doivent être renseignées. Afin de s'assurer de l'absence de prise en compte à plusieurs reprises d'une même créance, il convient de s'assurer que le montant figurant en cellule E16 est égal au montant saisi en cellule B5.</i>					
Collectivité	22300				
Exercice	2026				
Montant total des RAR au 31/12/N-1	56 108,15				
Détail du calcul de la provision	À intégrer	À moduler			À exclure
Surendettement/RJ/LJ	36 859,35				
Débiteurs publics					108,02
Créances récentes					9 401,23
Créances à suivi individuel	0,00				0,00
Autres créances de plus de 2 ans		655,20	50%	327,60	
Autres créances de plus de 3 ans		20,50	75%	15,38	
Autres créances de 4 ans et plus		9 063,85	100%	9 063,85	
	Montant de la provision N				46 266,18
	Montant total des RAR au 31/12/N-1 <i>(doit être égal à la cellule B5)</i>				56 108,15
	Provision en % des RAR				82,46 %
	Montant de la provision antérieure				45 541,34
	Ajustement à comptabiliser <i>(si l'ajustement est négatif, il convient de procéder à une reprise de provision par un titre de recette)</i>				724,84

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** l'imputation de la somme de 724,84 euros au compte 6817.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

∞∞∞∞∞∞∞∞

- **Attribution d'une subvention au CCAS pour l'année 2026**

Madame le Maire indique que chaque année, lors de l'élaboration de son budget primitif, la commune prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de MOISSELLES (CCAS) et que la Trésorerie demande une délibération du conseil municipal.

Madame le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2026 une somme de 25 000,00 € en dépenses de fonctionnement à l'article 657363 « Subvention CCAS ». Elle précise qu'il convient de procéder à l'écriture comptable correspondante afin de créditer cette somme en recettes de fonctionnement à l'article 7474 du budget du CCAS.

À l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** l'écriture comptable pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

∞∞∞∞∞∞∞∞

- **Désignation des représentants aux syndicats**

Madame le Maire informe que la commune est tenue de désigner ses représentants au sein des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs auxquels elle adhère.

Madame le Maire rappelle que la désignation des représentants relève du Conseil municipal conformément aux articles L.2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle indique que le vote s'effectue au scrutin secret lorsqu'il y a plusieurs candidats pour un même siège, tandis qu'en cas de candidature unique, le vote peut avoir lieu à main levée, sauf demande de scrutin secret par un conseiller.

Elle précise enfin que le nombre de titulaires et de suppléants à désigner est fixé par les statuts du syndicat concerné.

Madame le Maire précise que, lors du bureau du 31 mars 2026, chaque syndicat s'était vu proposer une candidature unique et indique qu'en conséquence les votes relatifs à ces désignations ont été effectués à main levée le jour du Conseil municipal.

Madame le Maire propose le tableau suivant :

DESIGNATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
(SIAH) Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne	<u>2 titulaires</u> Jean pierre LECHAPTOIS Sylvain MAURAY	<u>2 suppléants</u> Alexandre LEFEBVRE Isabelle MAHIEUX
(SIGIDURS) Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles	<u>1 titulaire</u> Sylvain Mauray	<u>1 suppléant</u> Stéphane BOYER
(SIAEP) Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Montsoult	<u>2 titulaires</u> Jean Pierre LECHAPTOIS Sylvain MAURAY	<u>2 suppléants</u> Mehdi GHAOUTI Éric MARTIN

DESIGNATION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
(CET) Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'exploitation du centre de stockage de déchets de la Société	<u>2 titulaires</u> Véronique RIBOUT Alexandre LEFEBVRE	
Correspondant Défense Préfecture du Val d'Oise	<u>1 titulaire</u> Mehdi GHAOUTI	
(SMGFAVO) Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise	<u>1 titulaire</u> Isabelle MAHIEUX	<u>1 suppléant</u> Louis DUMUR
(MLVM) MISSION LOCALE VALLEE DE MONTMORENCY	<u>1 titulaire</u> Fatima Zahra NDOYE BOP	<u>1 suppléant</u> Katia ALVES FERREIRA
(CNAS) Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales	<u>1 titulaire</u> Fatima Zahra NDOYE BOP	
(SIGEIF) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France	<u>1 titulaire</u> Medhi GHAOUTI	<u>1 suppléant</u> Annie CLEMOT
(SITSAM) Syndicat Intercommunal Transport Scolaire Attainville Moisselles	<u>2 titulaires</u> Véronique RIBOUT Éric MARTIN	<u>2 suppléants</u> Julie MEHL Katia ALVES FERREIRA
(SDEVO) Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise.	<u>1 titulaire</u> Louis DUMUR	<u>1 suppléant</u> Mehdi GHAOUTI

À l'unanimité, le Conseil municipal **DESIGNE** par (**VOTE à main levée**) les titulaires et suppléants aux différents syndicats cités ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 14

POUR : 14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance

Louis DUMUR

Le Maire,

Véronique RIBOUT

